



**Objet : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DE GRAVEUR DE MEDAILLES
PANORAMIQUE HENRI COLPI
ANNEES 2025 à 2028 – MISE EN CONCURRENCE
REGLEMENT DE CONSULTATION**

Article 1 : le présent appel à candidatures concerne l'autorisation d'occuper le domaine public communal, en vue de l'exercice d'une activité d'exploitation de graveur de médailles pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Article 2 : Le présent appel à candidatures est lancé avec : (à titre indicatif pour l'année 2024)

- Une redevance annuelle fixe d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieur à QUATRE CENT VINGT CINQ (425) Euros, payable annuellement chaque année avant le 31 décembre, auprès du Trésorier municipal soit par chèque après réception de l'avis des sommes à payer, soit par prélèvement automatique ; **sauf cas de force majeure ayant empêché l'exploitation, (travaux publics par exemple)**
- Et une redevance annuelle variable d'un montant correspondant à son offre, sans pouvoir être inférieure à TRENTE (30) %, assise sur un pourcentage sur le chiffre d'affaires hors taxes **sur présentation d'un compte de résultats de l'année en cours établi par un comptable agréé, payable en une fois dans le premier semestre de l'année suivante auprès du Trésorier municipal après réception de l'avis de sommes à payer.**
- A cette redevance s'ajoute le paiement des frais de premier établissement de la première autorisation fixé à 14 €.
- Tarifs révisables annuellement.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le bénéficiaire assurera quotidiennement, à ses frais et sous sa responsabilité, le nettoyage et l'entretien courant de la totalité des superficies occupées du Domaine Public communal.

Article 3 : Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel, un dossier d'offre et dossier financier.

1) dossier personnel : pièces administratives suivantes, en cours de validité :

- Carte Nationale d'identité
- Kbis, Assurance professionnelle,
- Photos du dispositif
- Toutes les attestations correspondantes

2) dossier d'offres

- Descriptif de la politique commerciale ; gamme tarifaire, amplitude d'ouverture, publics visés, descriptif détaillé



3) dossier financier

- Compte d'exploitation prévisionnel sur descriptif de la politique commerciale sur 3 ans
- Montant de l'investissement et durée de l'amortissement prévus,

Article 4 : Critères de sélection

1) Dossier commercial (30%)

- Expérience professionnelle dans le domaine
- Politique tarifaire
- Fonctionnement

2) Insertion environnementale (25%)

- Visuel

3) Dossier financier (45%)

- Montant de l'offre
- Viabilité économique du projet
- Montants des investissements prévus et durée d'amortissement

Article 5 : Indemnisation

Les candidats non retenus à l'issue de la présente consultation ne pourront faire valoir aucun droit à indemnisation

Le dossier de candidature doit nous être adressé avant le 29 novembre 2024 à 17h dernier délai, soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de la ville de SETE
Service Commerce, Halles et Marchés
Hôtel de Ville BP 373
34206 SETE Cedex

Soit par mail à : commerce-artisanat@ville-sete.fr

Les dossiers reçus au-delà de ce délai seront rejetés.

Article 6 : Jugement des offres

Après analyse des dossiers de candidatures, la ville recevra si besoin en entretien les 2 premiers candidats sélectionnés sur le dossier. Le choix se portera sur le candidat qui répondra au mieux aux attentes de la ville selon les critères énoncés dans l'article 4.